

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, qu'à la séance du 25 juin 2019, seront déposés le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*, le tout conformément au 2^e alinéa de l'article 176.1 dudit Code municipal.

Donné à Mont-Laurier ce 3^e jour du mois de juin 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Me Mylène Mayer